

Quatorzième session de l'Assemblée des États Parties

18 au 26 novembre 2015 – World Forum, La Haye, Pays-Bas

DÉBAT GÉNÉRAL

Allocution de

La Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale

Livrée par Me Lambert Nigarura

Vos Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous, un grand honneur et privilège d'avoir cette opportunité inestimable de prendre la parole devant cette auguste assemblée, afin de pouvoir vous dresser d'une manière sommaire la situation qui prévaut dans mon pays, le Burundi.

Comme certains d'entre vous le savent déjà, le Burundi traverse une crise politico-sécuritaire grave depuis l'annonce officielle de la troisième candidature du Président Pierre Nkurunziza le 25 avril 2015.

Le lendemain, la société civile burundaise et certains partis d'opposition ont organisé une marche pacifique pour refuser la violation de l'accord de paix d'Arusha qui a mis fin à la longue guerre civile en rétablissant la réconciliation du peuple burundais et que ce soit l'accord de paix d'Arusha ou la Constitution, le président ne peut exercer plus de deux mandats.

Ces manifestations ont été réprimées dans le sang et plus de deux cents (200) personnes sont tombées sous les balles réelles de la police burundaise et une chasse à toutes les personnes qui ont manifesté a débuté, surtout après la tentative de coup d'Etat par un groupe de militaires en date du 13 mai 2015.

Au moment où je parle, la population burundaise vit sous le joug d'une peur exacerbée par la persistance d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. Rares sont les nuits qui ne sont pas ponctuées par les crépitements d'armes automatiques et les cris des victimes de la police et la milice Imbonerakure. Il ne se passe de jour sans que la police boucle des quartiers populaires, oblige les citoyens à se terrer chez eux avant de faire irruption dans des maisons ciblées pour y arracher celles et ceux qui osent protester contre la tyrannie.

Jour et nuit, les familles hurlent leur douleur, implorent les assassins de baisser leurs armes et de laisser tranquilles leurs enfants soupçonnés d'être des résistants, mais rien n'est fait pour stopper cette terreur. Les cris de détresse du peuple s'écrasent sur le mur d'indifférence et de haine d'un pouvoir qui n'a pas compris que chaque goutte de larme et de sang du peuple versée est une honte d'un pouvoir qui se réclame élu. Chaque jour la liste des victimes des tortures et des exécutions extrajudiciaires ne cesse de s'allonger.

Parfois, la police décime des familles entières, c'est le cas du journaliste de la Radio Télévision nationale Christophe Nkezabahizile le 13 octobre 2015, ou de la famille Pantaléon le 1^{er} juillet 2015.

Malgré les déclarations faites par le gouvernement burundais, aucune enquête ni poursuite effective n'ont été enregistrées concernant les cas d'assassinats ciblés, d'exécutions sommaires et extrajudiciaires et les allégations de torture, laissant leurs auteurs jouir d'une totale impunité.

Chemin faisant, le manque de volonté manifeste du gouvernement de poursuivre les auteurs de ces crimes prouve à suffisance le non respect des engagements pris par le Burundi lors de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et *ipso facto* le procureur de la Cour devrait se saisir de l'affaire pour prévenir l'irréparable dans un État partie depuis onze (11) ans.

La Coalition burundaise pour la CPI salue les positions, initiatives et actions déjà entreprises par la communauté internationale pour éviter un embrasement de la situation au Burundi. Ici, nous faisons référence au Conseil de sécurité des Nations Unies, au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), qui se sont réunis d'urgence juste après les propos terrifiants du président du Sénat burundais qui rappellent le passé douloureux de notre voisin le Rwanda en 1994.

Le fait que le Conseil de sécurité des Nations Unies comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont chacun exigé l'ouverture d'une enquête sur les violations des droits humains commis au Burundi contre les populations civiles et de prendre d'urgence les mesures requises pour mener cette enquête, constitue pour nous un pas important dont il faudra assurer la mise en application. Nous demandons à ce que ces observateurs disposent des moyens matériels et humains nécessaires au bon accomplissement de leur mission et que les résultats de leurs enquêtes fassent l'objet de publications rapides et régulières.

La Coalition burundaise appelle donc le procureur de la CPI à entamer des enquêtes urgentes sur les crimes contre l'humanité qui sont commis au Burundi.

Afin que le Burundi, ainsi que tous les autres pays victimes de l'impunité pour les crimes internationaux, puissent avoir la justice, la Coalition burundaise pour la CPI implore les États parties au Statut de Rome de fournir à la Cour et au Bureau du Procureur les ressources nécessaires.

Considérant l'urgence de la situation au Burundi, la Coalition burundaise pour la CPI appelle la communauté internationale, particulièrement le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à prendre les mesures nécessaires pour parvenir au déploiement d'une force internationale d'interposition dans les plus brefs délais pour protéger les quartiers contestataires du troisième mandat de Nkurunziza qui risque d'être rasés par le pouvoir de Bujumbura.

L'ampleur et la gravité de la situation au Burundi requièrent une action forte d'urgence de la communauté internationale.

Actuellement, il y a une machine qui tue le peuple à petit feu et sans faire de bruit. Si la communauté internationale n'y prend pas garde, elle risque de se retrouver demain devant un crime contre l'humanité dont elle aura été incapable de décoder à temps les signes précurseurs et les mécanismes d'exécution.

Le peuple burundais a besoin de vous toutes et vous tous, usez de tous vos moyens légaux pour stopper les crimes au Burundi et protéger la population burundaise en danger.

Si rien n'est fait dans l'immédiat et qu'un génocide politico-ethnique est consommé, il sera difficile de reconnaître l'importance des mécanismes internationaux de prévention de ces actes immoraux. Mais j'ose espérer que tôt ou tard les auteurs seront punis à la hauteur de la souffrance de leurs victimes.

Vive la justice indépendante et efficace.

Je vous remercie.

L'allocution prononcée fait foi.